

Déclaration d'un évènement significatif sur l'installation ATPu du centre CEA de Cadarache

Confirmation de contamination d'un salarié

Le suivi médical d'un salarié d'une entreprise sous-traitante qui intervient sur un chantier de démantèlement sur le centre CEA de Cadarache dans l'INB32*, a révélé une dose reçue supérieure au quart de la limite réglementaire annuelle** sans toutefois dépasser cette dernière.

Cette dose a été reçue par inhalation lors de la réfection d'un sas séparant deux zones de travail au sein de l'installation.

Un contrôle médical périodique, le 28 avril, a révélé une suspicion d'exposition interne. Conformément au protocole, un suivi biologique complémentaire a été prescrit afin d'établir la dose reçue. Ce type de suivi dure plusieurs semaines. L'estimation définitive issue de ce suivi a confirmé le 23 juin une dose reçue supérieure à 5 mSv et inférieure à la limite réglementaire annuelle de 20 mSv.

Le CEA, en sa qualité d'exploitant, a proposé à l'ASN de classer cet évènement au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 7.

** L'INB32, Atelier de technologie du plutonium est une installation qui a démarré en 1964. A l'arrêt depuis Juin 2008, elle est depuis cette date en phase active d'assainissement et démantèlement.*

*** La limite réglementaire pour le corps entier sur les 12 derniers mois est fixée à 20 mSv.*

Contact : CEA Cadarache : Guy BRUNEL 04 42 25 71 39 guy.brunel@cea.fr